



Mairie de Presles-en-Brie
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS
CANTON DE FONTENAY-TRESIGNY

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le 10/04/2026
ID : 077-217703776-20260408-2026_04_28-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 18

Excusés : 1

Procurations : 1

Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le HUIT AVRIL à VINGT HEURES, les membres du Conseil Municipal de la commune de Presles-en-Brie, se sont réunis Salle du Conseil Municipal, sur convocation du Maire, conformément aux Articles L.2121.10, L.2121-12 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Yoann COSSEVE, maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Philippe BERTRAM – Fabrice BAPTISTA – Gabrielle Le MOEL – Philippe LOUISE DIT MAUGER -Christophe DÉSIÉ – Myriam PETILLION – Daniel LANDRY – Soufya GANA – Patrick CHATAIN – Nelson DA SILVA – Isabelle DUVAL – Sandrine DESFORGES – Nathalie DÉSIÉ – Benjamin LELEU – Jérôme HARAND – Marina MARTIN – Patricia OUDART.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Gaëlle RETAILLEAU

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

PROCURATIONS : Gaëlle RETAILLEAU à Isabelle DUVAL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GANA Soufya



Mairie de Presles-en-Brie
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS
CANTON DE FONTENAY-TRESIGNY

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le 10/04/2026
ID : 077-217703776-20260408-2026_04_28-DE

SEANCE DU 8 AVRIL 2026

Délibération n°2026_04_28

Objet : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs à la commission d'appel d'offres,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres, conformément aux dispositions légales en vigueur,

Composition de la commission

Conformément aux textes, la commission d'appel d'offres est composée :

- du Maire, président de droit,
- de 3 membres titulaires élus au sein du Conseil,
- de 3 membres suppléants élus dans les mêmes conditions.

Modalités de l'élection

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de procéder à la désignation des délégués à main levée,

Vote :

Titulaire Liste 1 : Daniel LANDRY et Philippe LOUISE DIT MAUGER (à l'unanimité)

Titulaire Liste 2 : Jérôme HARAND (à l'unanimité)

Suppléant Liste 1 : Fabrice BAPTISTA (à l'unanimité)

Suppléants Liste 2 : Marina MARTIN (à l'unanimité)

Le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** la composition de la commission d'appel d'offres telle que présentée ci-dessus, pour la durée du mandat.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Presles-en-Brie, le 9 avril 2026

Le Maire,

2026_04_28 - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire de Presles-en-Brie, d'un recours contentieux adressé au tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de l'obtention du caractère exécutoire.



Yoann COSSEVE